



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/12
18 avril 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-sixième session
Bonn, 7-18 mai 2007

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire
Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention
Questions concernant les pays les moins avancés

**Rapport sur les travaux de la onzième réunion du
Groupe d'experts des pays les moins avancés**

Note du secrétariat*

Résumé

La présente note rend compte des travaux de la onzième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés, tenue à Honiara (îles Salomon), du 26 au 28 mars 2007. Elle a été établie conformément à la décision 4/CP.11, par laquelle le Groupe d'experts était prié d'élaborer un programme de travail englobant la mise en œuvre de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA). Elle donne également suite à la demande formulée par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à ses vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions, d'être tenu au courant par le Groupe d'experts de l'action que ce dernier mènerait pour exécuter le programme de travail pendant l'exercice biennal 2006-2007, et donne un aperçu actuel des dispositions prises par le Groupe d'experts en vue de convoquer une réunion pour faire le point sur les progrès accomplis par les Parties dans l'établissement et l'exécution de leur PANA.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du calendrier de la réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. MANDAT	1 – 3	3
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA ONZIÈME RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS	4 – 36	3
A. Examen de l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation.....	6 – 14	4
B. Examen des efforts déployés pour faciliter l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation.....	15 – 17	5
C. Examen du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés et des résultats qui en étaient attendus	18 – 23	6
D. Préparatifs de la réunion du Groupe d'experts consacrée à l'évaluation des progrès accomplis.....	24 – 27	6
E. Dialogue entre le Groupe d'experts des pays les moins avancés et les équipes chargées des PANA des Maldives, des îles Salomon, de Tuvalu et de Vanuatu.....	28 – 36	7
 <u>Annexe</u>		
Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés au 31 mars 2007		9

I. Mandat

1. Par sa décision 29/CP.7, la Conférence des Parties a constitué un groupe d'experts des pays les moins avancés chargé de donner des avis au sujet de l'élaboration et de la stratégie de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et en a adopté le mandat. Aux termes de celui-ci, le Groupe d'experts se réunit deux fois par an et rend compte de ses travaux à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

2. Par sa décision 4/CP.11, la Conférence des Parties a décidé de prolonger le mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés, tel qu'il avait été adopté, et d'examiner à sa treizième session l'état d'avancement des travaux du Groupe, la question de savoir s'il devait être maintenu, ainsi que le mandat du Groupe, et d'adopter une décision à ce sujet. À sa neuvième réunion, le Groupe d'experts a mis au point un programme de travail pour 2006-2007¹, qui a été examiné par le SBI à sa vingt-quatrième session. Celui-ci a demandé au Groupe d'experts de le tenir informé de l'action qu'il mènerait pour exécuter ce programme de travail au cours de l'exercice biennal 2006-2007, conformément à son mandat, en fournissant dans ses rapports ultérieurs des informations sur les résultats attendus.

3. À sa vingt-cinquième session, le SBI a exprimé sa satisfaction au Groupe d'experts pour les progrès qu'il avait accomplis dans l'exécution de son programme de travail; a encouragé celui-ci à veiller à ce qu'il y ait une relation de complémentarité entre ses activités et les initiatives correspondantes prises par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents de réalisation; a prié le Groupe d'experts de convoquer une réunion, avec le concours du secrétariat et sous réserve de la disponibilité de ressources, pour faire le point sur les progrès accomplis par les Parties dans l'établissement et l'exécution de leur PANA; et de procéder à des consultations, par l'intermédiaire du secrétariat, au sujet de la contribution à cette réunion du secrétariat du FEM et de ses agents de réalisation. Il a également prié le Groupe d'experts de lui rendre compte des résultats de la réunion à sa vingt-septième session².

II. Compte rendu des travaux de la onzième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

4. La onzième réunion du Groupe d'experts a été accueillie par le Gouvernement des îles Salomon et s'est tenue à Honiara (îles Salomon) du 26 au 28 mars 2007, avec le concours financier des Gouvernements belge, canadien, irlandais, néo-zélandais et norvégien.

5. Le Groupe d'experts a poursuivi son action en vue d'exécuter son programme de travail conformément à son mandat. Au cours de sa onzième réunion, il a principalement examiné le processus d'établissement et d'exécution des PANA; passé en revue les mesures qui visaient à soutenir les pays les moins avancés (PMA) dans l'élaboration de leur PANA; précisé les autres activités tendant à appuyer l'exécution de son programme de travail; dialogué avec des représentants des équipes chargées des PANA des Maldives, des îles Salomon, de Tuvalu et de Vanuatu; et planifié la réunion qu'il tiendrait pour faire le point des progrès accomplis en ce qui concerne l'établissement et l'exécution des PANA.

¹ FCCC/SBI/2006/9, annexe I.

² FCCC/SBI/2006/28, par. 81 à 86.

A. Examen de l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

1. État d'avancement

6. Il ressortait des informations à la disposition du Groupe d'experts que le FEM avait approuvé 44 propositions de PANA en vue de leur financement. Sur ce total, 14 projets avaient été parachevés et soumis au secrétariat de la Convention au 31 mars 2007. On trouvera la liste des PANA qui ont été présentés, sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante:
<http://unfccc.int/adaptation/napas/items/2679.php>.

7. Depuis septembre 2006, cinq des PMA parties qui procédaient à l'élaboration de leur PANA ont présenté leur projet de PANA – dont un en portugais – au Groupe d'experts pour observations, conformément au paragraphe 9 de l'annexe à la décision 29/CP.7. Il a été noté, au cours de la onzième réunion du Groupe d'experts, que celui-ci n'avait pas pu faire part en temps voulu de ses réactions au projet de PANA en portugais en raison de la démission de son membre lusophone.

8. Le Groupe d'experts a débattu de l'état d'avancement de l'élaboration des PANA, sur la base de l'enquête qu'il avait entreprise à la douzième session de la Conférence des Parties, des informations fournies par les PMA parties et des informations actualisées émanant des agents de réalisation du FEM. Il a relevé que plusieurs pays se trouvaient à un stade avancé de l'élaboration de leur PANA et que les équipes chargées des PANA continuaient d'avoir besoin d'aide, notamment pour l'étape 2 (synthèse des évaluations de la vulnérabilité disponibles) et l'étape 8 (mise au point des profils de projet et présentation du PANA sous sa forme définitive) du processus³.

9. Le Groupe d'experts a passé en revue l'action qu'il mène actuellement pour collaborer avec le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) et le Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), ainsi que les activités entreprises par le secrétariat de la Convention conformément au Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et au Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte figurant dans la décision 1/CP.10. Il a aussi examiné les activités complémentaires menées par d'autres organismes des Nations Unies à l'appui des PMA et des PANA, et s'est félicité de la collaboration visant à concevoir des solutions en matière de réduction des risques de catastrophe dans les PMA.

10. Le Groupe d'experts a conclu à la nécessité de poursuivre ces efforts notamment du fait qu'ils s'inscrivent dans le cadre de l'exécution de son mandat. Le Président du Groupe d'experts a été invité à se concerter avec les présidents du GCE et du GETT, à la vingt-sixième session des organes subsidiaires, au sujet de la formation à l'utilisation du Guide sur l'élaboration et la présentation de propositions mis au point par le secrétariat de la Convention en collaboration avec le GETT⁴, de l'évaluation des technologies d'adaptation nécessaires dans le contexte des PANA et d'un rapport sur l'intégration des résultats des PANA dans les deuxièmes communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

³ Le texte des «Annotated guidelines for the preparation of national adaptation programmes of action» [Lignes directrices annotées pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation], peut être consulté à l'adresse suivante: http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/ldc/application/pdf/annguide.pdf.

⁴ Ce document intitulé «L'art de préparer et de présenter les propositions. Guide d'élaboration de projets bancables pour le transfert de technologies» est disponible à l'adresse suivante:
http://unfccc.int/resource/docs/publications/pract_guide_06_fr.pdf.

2. Observations du Groupe d'experts sur les projets de PANA

11. Conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 9 de l'annexe à la décision 29/CP.7, le Groupe d'experts a formulé des observations sur les projets de PANA du Bénin, du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Libéria, de Sao Tomé-et-Principe et de Tuvalu.

12. Le Groupe d'experts a analysé les résultats des efforts qu'il déploie pour améliorer sa réaction aux demandes, en notant que plusieurs équipes chargées des PANA avaient répondu positivement à ses observations. Il a noté que le degré de détail des profils de projet restait variable et que la relation entre les étapes 2 et 8 continuait de retenir l'attention des équipes chargées des PANA.

13. Le Groupe d'experts a étudié la question de l'appui à fournir à l'équipe PANA lusophone qui avait présenté son projet de PANA pour observations et a décidé qu'un membre du Groupe d'experts formulerait des observations sur le projet de PANA au nom de l'ensemble du Groupe.

14. Le Groupe d'experts a pris note des efforts consentis par les agents de réalisation du FEM, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), avec le soutien technique de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), en vue de donner des conseils techniques sur la mise au point définitive des PANA. Il a pris note en particulier de ce qui suit: le site Internet consacré aux PANA (<http://www.napa-pana.org>), qui permettait à tous les utilisateurs d'avoir accès à des informations telles que ses réactions aux projets de PANA communiquées aux équipes chargées des PANA, les informations fournies aux chefs d'équipe PANA par le PNUE dans sa note technique n° 4 et les fiches techniques révisées de l'UNITAR sur les étapes 2 et 8 du processus des PANA.

B. Examen des efforts déployés pour faciliter l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

15. Le Président du Groupe d'experts a informé le Groupe des discussions qui avaient eu lieu à la vingt-cinquième session du SBI avec des représentants des agents de réalisation du FEM, du PNUE et du PNUD, avec le soutien technique de l'UNITAR, afin d'aider les Parties dans le cadre du processus relatif aux PANA, de répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités créés par les PANA et de faire en sorte qu'un soutien encore plus grand soit fourni aux fins de la conception de propositions de projet en vue de leur financement.

16. Le Groupe d'experts a été informé du programme d'activités proposé par l'UNITAR à l'appui de l'élaboration des PANA pour 2007. Il a été noté qu'un atelier de formation sur les PANA destiné aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique, qui avait été envisagé en marge de la vingt-cinquième session du SBI, devait suivre la onzième réunion du Groupe d'experts à Honiara du 29 au 31 mars 2007.

17. Le Groupe d'experts a débattu de l'atelier sur les PANA destiné aux PMA parties d'Asie qui devait initialement avoir lieu en 2006 et une nouvelle date a été proposée pour le troisième trimestre de 2007. Cet atelier de formation viserait à aider les PMA d'Asie qui avaient entamé l'élaboration d'un PANA et avaient besoin de conseils et d'orientations pour continuer de progresser.

C. Examen du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés et des résultats qui en étaient attendus

18. Le Groupe d'experts, à sa onzième réunion, a examiné de façon plus approfondie son programme de travail sur la base de l'organisation des travaux arrêtée à sa dixième réunion. Cinq équipes spéciales dirigées chacune par un membre du Groupe d'experts avaient été créées à la dixième réunion, en vue de coordonner les efforts accomplis par le Groupe pour s'acquitter de son mandat.

19. Le débat sur le programme de travail du Groupe d'experts pour 2006-2007 s'est appuyé sur des rapports techniques renfermant une compilation-synthèse des éléments contenus dans 11 PANA qui avaient été reçus par le secrétariat au 31 janvier 2007, et émanaient du Bangladesh, du Bhoutan, des Comores, de Djibouti, d'Haïti, de Kiribati, de Madagascar, du Malawi, de la Mauritanie, du Niger et du Samoa. Les rapports techniques étaient basés sur deux modèles conçus par le Groupe d'experts dans le but d'extraire des informations des PANA sur l'application des lignes directrices énoncées dans l'annexe à la décision 28/CP.7, et de compiler des informations sur les projets prioritaires et activités envisagées dans les profils de projets.

20. L'un des rapports techniques, dont le but était d'aider le Groupe d'experts à améliorer et favoriser l'appui aux pays les moins avancés (PMA) qui n'avaient pas encore soumis leur PANA, a servi à répertorier les problèmes que posait aux PMA la mise en pratique des lignes directrices. Le deuxième rapport technique représentait une compilation-synthèse des renseignements fournis par les Parties dans les PANA présentés, notamment en ce qui concerne les profils de projets. Les deux rapports faisaient également mention des problèmes rencontrés par les PMA durant la phase d'élaboration de leur PANA et présentaient une évaluation de l'assistance financière, technique et technologique qu'il conviendrait de leur fournir ainsi que des capacités supplémentaires dont ils avaient besoin pour mettre en œuvre les projets établis au titre des PANA.

21. En outre, lors de l'examen de son programme de travail, le Groupe d'experts a examiné des informations à jour sur les obstacles techniques rencontrés au cours de l'élaboration des PANA, ainsi que des informations relatives aux besoins d'ordre financier et technique et au soutien qui pourrait être apporté à cet égard pour faciliter la mise en œuvre des PANA.

22. Sur la base de l'examen de son programme de travail, le Groupe d'experts a répertorié les éléments qu'il faudrait prendre en compte dans les préparatifs de sa réunion d'évaluation des progrès accomplis, en rédigeant des documents de travail, lors de séances plénières s'articulant autour du mandat qui lui avait été conféré dans la décision 29/CP.7 et lors de discussions libres connexes.

23. Le Groupe d'experts a décidé qu'il continuerait d'examiner la mise en œuvre de son mandat et qu'il ferait rapport à ce sujet à la vingt-septième session du SBI, en se fondant sur les travaux qu'il aurait entrepris et sur les résultats dégagés de la réunion d'évaluation.

D. Préparatifs de la réunion du Groupe d'experts consacrée à l'évaluation des progrès accomplis

24. À sa onzième réunion, le Groupe d'experts a décidé que la réunion organisée pour faire le point sur les progrès accomplis aurait principalement pour objectifs de procéder à une évaluation complète de l'état d'avancement de la préparation des PANA; de favoriser l'échange de données d'expérience sur l'établissement et l'exécution des PANA; de recenser les meilleures pratiques en matière d'élaboration des PANA; d'orienter l'exécution des projets; et d'étudier quelles seraient les meilleures modalités à suivre pour intégrer les activités relatives aux PANA dans la planification nationale du développement.

25. S'appuyant sur les travaux entrepris par les équipes spéciales, les deux rapports techniques, les réponses aux questionnaires et un document de cadrage, le Groupe d'experts a entamé le processus d'examen des éléments qui seraient débattus lors de la réunion en décrivant les contributions qu'il y apporterait. Il s'est également penché sur les contributions que le FEM et ses agents de réalisation seraient appelés à fournir, la définition des besoins en matière de renforcement des capacités ainsi que les contributions attendues des acteurs concernés qui prêteront leur concours au déroulement de la réunion.

26. Le Président du Groupe d'experts a été prié de tenir d'autres consultations avec les acteurs concernés en ce qui concerne les modalités d'organisation détaillées de la réunion. Le Groupe d'experts a décidé de fournir à son président des éléments d'information supplémentaires aux fins de la réunion, en se basant sur les travaux actuellement consacrés à l'examen des PANA présentés ou les échanges d'idées futurs avec les membres des équipes chargées des PANA.

27. Le Groupe d'experts a également prié son président d'avoir des entretiens, en marge de la vingt-sixième session du SBI, avec le FEM et ses agents de réalisation, les organismes des Nations Unies intéressés, les responsables des initiatives régionales, et les organismes qui procurent un appui multilatéral ou bilatéral aux PMA dans le cadre du processus d'établissement et d'exécution des PANA.

E. Dialogue entre le Groupe d'experts des pays les moins avancés et les équipes chargées des PANA des Maldives, des îles Salomon, de Tuvalu et de Vanuatu

28. Le dernier jour de sa réunion, le Groupe d'experts a dialogué avec des représentants des équipes chargées des PANA qui se trouvaient aux îles Salomon pour participer à l'atelier de formation mentionné au paragraphe 16. L'échange de vues entre le Groupe d'experts et les équipes PANA a également bénéficié du concours de spécialistes représentant le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), du bureau régional du PNUD établi au Samoa, et de représentants de l'UNITAR chargés de l'organisation de l'atelier.

29. Les représentants des équipes PANA ont indiqué qu'ils en étaient à divers stades du processus d'élaboration des PANA et que trois projets de PANA seraient examinés lors de l'atelier.

30. Une équipe PANA a fait savoir qu'elle finissait d'incorporer les observations du Groupe d'experts dans son projet de PANA en vue de le soumettre à l'approbation de son gouvernement. Deux autres équipes ont indiqué qu'elles se trouvaient à un stade bien avancé du processus, et avaient presque achevé la mise au point de documents qui seraient examinés au cours de l'atelier, notamment de profils de projets dont le financement était proposé. La quatrième équipe a indiqué qu'après des débats prolongés, elle était toujours en train de mettre définitivement en place, en collaboration avec l'agent de réalisation, le dispositif institutionnel national nécessaire pour entamer la mise en œuvre du PANA approuvé.

31. Les équipes chargées des PANA, en présentant une vue d'ensemble des programmes les concernant, ont informé le Groupe d'experts de l'état d'avancement de leur PANA ainsi que des problèmes et obstacles rencontrés dans le cadre du processus PANA. Elles ont indiqué que le dispositif institutionnel, les consultations avec les parties prenantes et les efforts consentis pour mener à bien les étapes 2 et 8 du processus PANA continuaient de retenir leur attention.

32. Sur la question des projets d'arrangements institutionnels nationaux, une équipe a signalé que les modifications proposées au descriptif d'un projet de PANA approuvé retardaient le démarrage de la mise en œuvre de leur PANA.

33. Les débats ont notamment porté sur les problèmes particuliers que poserait la tenue de consultations avec les parties prenantes impliquant la participation des organismes nationaux, régionaux et gouvernementaux ainsi que des collectivités locales, des organisations non gouvernementales et du secteur privé pour des archipels tels que les îles Salomon. Il a été relevé que le processus PANA recommande que des consultations soient tenues avec un échantillon représentatif des collectivités concernées aux niveaux national, sectoriel et local des îles et communautés.

34. S'agissant de la deuxième étape du processus PANA, il est particulièrement difficile de déterminer, à partir des évaluations disponibles, les secteurs vulnérables et la cause fondamentale de leur vulnérabilité aux changements climatiques car on trouve au sein du groupe des petits États insulaires en développement des pays appartenant à des régions biogéographiques différentes. Il a été noté que ces régions comprennent à la fois des atolls de faible altitude et des îles volcaniques d'altitude élevée et que les études existantes de la vulnérabilité ne font pas la distinction entre les régions du point de vue de leur vulnérabilité et de l'impact escompté.

35. La mise au point de profils de projets (étape 8) sur la base des contraintes mises en évidence au cours de la deuxième étape avait progressé mais on a fait remarquer que les observations formulées, par exemple, par le Groupe d'experts montraient qu'il était problématique de relier entre elles les deux étapes.

36. Les organismes régionaux d'assistance actifs dans les PMA et les petits États insulaires en développement d'Asie, qui ont pris part à la discussion libre, ont fait savoir qu'ils demeureraient prêts et disposés à aider dans leur processus PANA, au niveau régional ou, le cas échéant, au niveau national, les équipes chargées des PANA qui en feraient la demande.

Annexe

**Membres du Groupe d'experts des pays
les moins avancés au 31 mars 2007**

M. Erwin Kuenzi	Autriche
M. Mahmood H. Khan	Bangladesh
M. Karma L. Rapten	Bhoutan
M ^{me} Michelle Campbell ¹	Canada
M ^{me} Elizabeth Harvey	Canada
M. Bubu Pateh Jallow	Gambie
M. Chanel Iroi	Îles Salomon
M. Samuel Raboqha	Lesotho
M. Benjamin S. Karmorh	Libéria
M. Ahmed Jameel	Maldives
M. Fred Machulu Onduri	Ouganda
M ^{me} Madeleine Rose Diouf-Sarr ¹	Sénégal

¹ Également membre du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.